STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 avril 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO DEVOILE UNE SERIE DE PROPOSITIONS POUR EMPECHER LA CORRUPTION PUBLIQUE

La proposition crée une unité d'application indépendante au Conseil des élections de l'Etat pour enquêter et poursuivre les violations de la loi électorale

La proposition ouvre les Primaires à plus de candidats en éliminant l'exigence « Wilson Pakula »

La proposition modifie les dates limite d'inscription des partis pour étendre le choix des électeurs et réduire la corruption

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a dévoilé aujourd'hui une série de propositions et réformes pour renforcer la procédure électorale de l'Etat de New York et empêcher la corruption publique.

Les réformes proposées par le Gouverneur habiliteront une nouvelle unité d'application indépendante au Conseil des Elections de l'Etat qui sera autorisée à enquêter sur de possibles violations des lois électorales. L'unité aura l'autorité pour agir indépendamment du Conseil des Elections et n'aura pas besoin de l'approbation du Conseil pour enquêter sur les violations.

De plus, les réformes proposées par le Gouverneur permettront d'empêcher la corruption, d'étendre le choix des électeurs et ouvriront les primaires à plus de candidats en éliminant l'exigence Wilson Pakula, en quoi un candidat doit obtenir l'approbation des chefs de partis pour concourir à la nomination d'un parti politique où le candidat n'est pas inscrit. Les réformes proposées accroîtront le choix des électeurs et la participation aux élections en permettant aux électeurs de changer leur inscription de parti et de voter aux primaires de ce parti dans la même année.

La semaine dernière, le Gouverneur a proposé de nouvelles sanctions pénales pour accroître l'intégrité du gouvernement. Des propositions de réformes supplémentaires seront proposées.

« Notre système électoral d'Etat doit promouvoir une procédure juste, démocratique, assurant que les voix des électeurs de l'Etat de New York seront clairement entendues et que les électeurs auront un choix réel lors d'une élection », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Les réformes que nous proposons aujourd'hui permettront d'empêcher la corruption et de renforcer notre démocratie en assurant que les candidats n'auront pas besoin de payer pour être sur les bulletins d'autres partis et donnant aux électeurs la possibilité de changer leur inscription de parti et de voter lors de primaires la même année. De plus, aujourd'hui, nous prenons des mesures là où le Conseil des Elections n'a rien fait, et nous habilitons une nouvelle unité d'application avec de réels pouvoirs, pour que la population de l'Etat de New York puisse avoir confiance dans notre procédure électorale. »

Unité d'application indépendante au Conseil des Elections

La structure inefficace du Conseil des Elections de l'Etat, composée de quatre commissaires qui sont nommés de façon égale par chaque grand parti, conduit à une impasse et mène rarement des enquêtes sérieuses sur les violations des lois électorales. La proposition du Gouverneur pemettra de créer une nouvelle unité d'enquête indépendante, qui compensera l'incapacité du Conseil à faire respecter les lois et à poursuivre les violations des lois électorales.

Selon la proposition du Gouverneur, la nouvelle unité d'application indépendante aura les caractéristiques suivantes :

- L'Avocat-Conseil en Chef de l'application des lois électorales sera choisi par le Gouverneur et devra être confirmé par le Sénat. L'Avocat-Conseil en Chef de l'application des lois électorales aura seule autorité sur les décisions du personnel au sein de l'unité et devra recruter sur la base du mérite plutôt que de la partisanerie.

- L'Avocat-Conseil en Chef de l'application des lois électorales sera investi de l'autorité pour enquêter de façon approfondie et entamer des poursuites dans des affaires à la fois civiles et pénales concernant des violations de lois électorales, par voie d'assignation à comparaître. Le Conseil des Elections de l'Etat n'a pas actuellement l'autorité pour poursuivre les violations pénales, mais doit rapporter ces affaires devant un procureur de district.

- Le Conseil des Elections n'aura pas l'autorité pour demander au nouvel Avocat-Conseil en Chef de l'application des lois électorales de cesser d'enquêter, mais pourra voter pour lui demander de commencer une enquête. Une fois que l'enquête aura été réalisée, et que les résultats de l'Avocat-Conseil auront été présentés au Conseil, le Conseil pourra voter à la majorité de ne pas entamer de poursuites civiles ou pénales si la preuve a été apportée qu'une violation n'a pas eu lieu. Cependant, si le Conseil n'a pas effectué de vote dans les 90 jours, ou est toujours enlisé dans une impasse, l'Avocat-Conseil en Chef de l'application des lois électorales pourra décider d'entamer des poursuites.

- La nouvelle unité comprendra un personnel d'enquête fort et des procureurs pour enquêter et faire appliquer les lois.

Elimination de l'exigence Wilson-Pakula

Suite à la Loi Wilson Pakula de 1947, les candidats cherchant à concourir sur une autre ligne de parti doivent obtenir l'autorisation des chefs de ce parti. Cette exigence a conduit à la corruption actuelle et l'apparence de corruption, les candidats ayant utilisé la promesse de contributions et d'efforts pour lever des fonds pour persuader les chefs de parti d'accorder cette autorisation.

Selon la proposition du Gouverneur d'aujourd'hui, l'exigence Wilson-Pakula sera éliminée, de sorte que les candidats devront collecter des signatures plutôt que rechercher l'autorisation des chefs de parti, afin de concourir pour la nomination d'un parti politique où ils ne sont pas inscrits. Ce changement ne permettra pas seulement de diminuer la corruption, mais offrira aussi aux électeurs un plus grand choix pour voter pour des candidats qui ne sont pas membres de leur parti.

Autoriser les candidats et les électeurs à changer leur inscription de parti en temps opportun

La proposition du Gouverneur changera les dates limites pour l'inscription des partis, afin de réduire la corruption et d'étendre le choix des électeurs et la participation aux élections. Les lois actuelles de l'Etat de New York sur l'inscription des partis sont inutilement lourdes et ne sont pas conformes aux lois similaires de la plupart des autres états. Actuellement, si un électeur ou candidat décide de s'inscrire dans un parti politique, son inscription n'est pas valide jusqu'à la prochaine année électorale, empêchant les électeurs de participer aux primaires du parti qu'ils souhaitent rejoindre pendant une année complète. Cette exigence empêche effectivement les candidats potentiels de s'inscrire dans le parti politique de la ligne qu'ils souhaitent soutenir pendant l'année des élections à venir, et leur demande en revanche de rechercher l'approbation de chefs de parti pour assurer la ligne au-travers d'un certificat Wilson-Pakula.

La proposition du Gouverneur mettra un terme à cette exigence et assurera plutôt qu'une inscription de parti par un électeur prendra effet trois mois après la réception de la demande par le Conseil des Elections, supprimant une incitation réelle de corruption qui provient de ce besoin d'obtenir l'approbation des chefs de partis. La proposition permettra également aux électeurs d'avoir plus de souplesse pour s'inscrire, renouveler ou changer leur inscription rapidement avant une élection où leur vote comptera vraiment, plutôt que d'attendre une autre élection. Ainsi, il est prévu que beaucoup plus d'électeurs voteront aux élections dans l'Etat de New York pour exprimer leurs opinions lors de la nomination et d'élections générales.

Les statuts actuels de l'inscription des partis sont de loin plus restrictifs pour les électeurs que ceux d'autres états de la nation. La vaste majorité des états ne suivent pas l'inscription des électeurs à des partis, ou permettent aux électeurs de voter dans toutes les primaires de partis, ou de facilement

changer leur inscription pour voter lors d'élections en cours. Sur les autres états qui ont des dates limites en avance pour l'inscription des partis comme l'Etat de New York, seulement trois autres états ont des dates limites d'affiliation de partis en avance sur les dates limites d'inscription pour tous les électeurs et aucune de ces dates limites n'est fixée à plus de six mois avant le Jour des Elections. Seul l'Etat de New York rend effectif un changement d'inscription pour les électeurs (ou candidats) après le Jour des Elections, indépendamment de la date à laquelle la demande a été soumise.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418